



**FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**  
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

GEF/C.44/06  
21 mai 2013

---

Réunion du Conseil du FEM  
18 - 20 juin 2013  
Washington

Point 15 de l'ordre du jour

## **PLAN D'ACTIVITÉ ET BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 14**

### **Décision recommandée au Conseil**

Ayant examiné le document GEF/C.44/06, intitulé *Plan d'activité et budget de fonctionnement de l'exercice 14*, le Conseil prend bonne note du plan d'activité et approuve le budget de fonctionnement de l'exercice 14 au titre de la Caisse du FEM, qui s'établit à 31,356 millions de dollars répartis comme suit :

- a) 21,325 millions de dollars pour le Secrétariat du FEM, dont :
  - i) 18,525 millions de dollars pour son budget administratif de base ;
  - ii) 0,300 million de dollars pour une initiative spéciale à l'appui des négociations de la sixième reconstitution des ressources ; et
  - iii) 2,500 millions de dollars à l'appui de la Cinquième assemblée du FEM.
- b) 2,311 millions de dollars pour le STAP.
- c) 3,540 millions de dollars pour l'Administrateur, dont :
  - i) 3,216 millions de dollars pour son budget de base ; et
  - ii) 0,324 million de dollars pour une initiative spéciale à l'appui des négociations de la sixième reconstitution des ressources.
- d) 4,18 millions de dollars pour le Bureau de l'évaluation, dont 3,280 millions de dollars pour son budget annuel et 0,900 million de dollars pour financer des évaluations pluriannuelles.

Le Conseil approuve également le budget administratif du Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya (Fonds de Nagoya) pour l'exercice 14, d'un montant total de 382 300 dollars, répartis comme suit pour financer les dépenses du Secrétariat et de l'Administrateur au titre de l'administration et de la mise en œuvre dudit Fonds :

- a) 342 000 dollars pour le Secrétariat du FEM ; et
- b) 40 300 dollars pour l'Administrateur ;

Le Conseil charge le Secrétariat, en consultation avec les autres Agences du FEM, de présenter un budget de fonctionnement global pour l'exercice 15 et un plan d'activité pour la période couvrant les exercices 15 à 18, pour examen à sa réunion du printemps 2014. Le budget global et les plans d'activité devront rendre compte de l'utilisation des ressources du FEM pendant l'exercice 14 et des réalisations du FEM au cours de cette même période.

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. L'exercice 14 est la dernière année de la période couverte par la cinquième reconstitution (juillet 2010 - juin 2014) et marquera une transition pour le FEM, qui entamera les négociations pour la sixième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM. Le présent document est à la fois un plan d'activité pour l'exercice 14 et une demande de budget pour l'exercice 14 destiné à financer les dépenses des organes du FEM – Secrétariat du FEM, Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP), Administrateur et Bureau de l'évaluation – pour leurs activités menées dans le cadre de la Caisse du FEM. Il comporte également les demandes de budget du Secrétariat et de l'Administrateur pour l'administration et la mise en œuvre du Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya (Fonds de Nagoya). Il résume les principales réalisations du FEM au cours de l'exercice 13, notamment les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes et la programmation des ressources, et il décrit les principales tâches que les organes du réseau du FEM accompliront au cours de la dernière année de la période couverte par FEM-5.

### **Budget demandé dans le cadre de la Caisse du FEM**

2. Le budget total demandé pour l'exercice 14 au titre de la Caisse du FEM pour les quatre organes du FEM s'élève à 31,356 millions de dollars, comprenant : i) le budget de base ; et ii) les initiatives spéciales<sup>1</sup> et les postes budgétaires pluriannuels.

3. Le montant total demandé pour les budgets de base des organes du FEM au titre de l'exercice 14 s'établit à 27,332 millions de dollars<sup>2</sup>, répartis comme suit :

- a) Secrétariat : 18,525 millions de dollars ;
- b) STAP : 2,311 millions de dollars ;
- c) Administrateur : 3,216 millions de dollars ; et
- d) Bureau de l'évaluation : 3,280 millions de dollars<sup>3</sup> ;

4. Le montant total demandé pour les initiatives spéciales et les postes budgétaires pluriannuels s'établit à 4,024 millions de dollars, répartis comme suit :

- a) Négociations de la sixième reconstitution des ressources :
  - i) 0,300 million de dollars pour les frais du Secrétariat du FEM ; et
  - ii) 0,324 million de dollars pour les frais de l'Administrateur.
- b) Cinquième assemblée du FEM : 2,500 millions de dollars pour financer les coûts de la préparation et l'organisation de l'Assemblée, qui devrait avoir lieu mi-2014 ;

---

<sup>1</sup> Les initiatives spéciales sont des activités pluriannuelles qui viennent s'ajouter aux postes budgétaires annuels de base.

<sup>2</sup> Représente une augmentation de 2,1 % par rapport au montant total des budgets de base des quatre organes approuvés au titre de l'exercice 13.

<sup>3</sup> Se référer au document GEF/ME/C.45/05, intitulé *Programme de travail et budget du Bureau de l'évaluation du FEM*, pour plus de détails.

- c) Budget pluriannuel du Bureau de l'évaluation : 0,900 million de dollars pour financer le coût des activités d'évaluation au cours des deux dernières années de la période 2012-2015<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Ibid.

## **Budget demandé pour le Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya**

5. En outre, un budget administratif d'un montant total de 382 300 dollars est demandé pour financer les dépenses du Secrétariat et de l'Administrateur dans le cadre de l'administration et la mise en œuvre du Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya au cours de l'exercice 14<sup>5</sup> :

- i) 342 000 dollars pour le Secrétariat ; et
- ii) 40 300 dollars pour l'Administrateur.

---

<sup>5</sup> Les ressources demandées doivent provenir du Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya